



CONSEIL COMMUNAL
DE
DAILLENS

Daillens, le 2 mai 2022

EXTRAIT # 1

du procès-verbal du Conseil communal de Daillens,
Séance du 2 mai 2022,
Président : M. Juan Carlos Hernandez

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Considérant que ces objets figurent à l'ordre du jour,

Vu les préavis de la Municipalité

- Préavis n°2022-05 Règlement du cimetière

Où les rapports des commissions chargées d'étudier ces objets,

DECIDE

- D'approuver le Règlement des sépultures et du cimetière, qui entrera en vigueur une fois approuvé par le Conseil D'Etat, délais de recours et de référendum échus.

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2022.

Le président :



La secrétaire :



CONSEIL COMMUNAL
DE
DAILLENS

Daillens, le 2 mai 2022

EXTRAIT # 2

du procès-verbal du Conseil communal de Daillens,
Séance du 2 mai 2022,
Président : M. Juan Carlos Hernandez

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Considérant que ces objets figurent à l'ordre du jour,

Vu les préavis de la Municipalité

- Préavis n°2022-06 Crédit étude laiterie

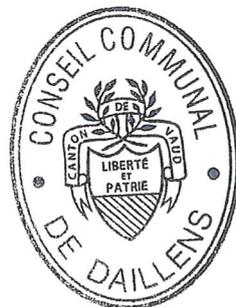
Oùï les rapports des commissions chargées d'étudier ces objets,

DECIDE

- D'accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 420.000,- pour la réalisation du projet de rénovation et modification de l'ancienne laiterie sise au Cottet 5.

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2022.

Le président :



La secrétaire :



CONSEIL COMMUNAL
DE
DAILLENS

Daillens, le 2 mai 2022

EXTRAIT # 3

du procès-verbal du Conseil communal de Daillens,
Séance du 2 mai 2022,
Président : M. Juan Carlos Hernandez

LE CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Considérant que ces objets figurent à l'ordre du jour,

Vu les préavis de la Municipalité

- Préavis n°2022-07 Crédit changement chauffage Collège

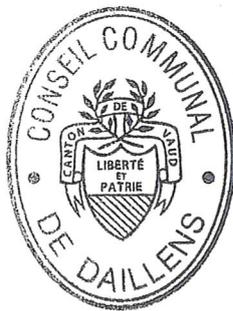
Oùï les rapports des commissions chargées d'étudier ces objets,

DECIDE

- D'accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 95.000,- pour la réalisation du projet de transformation de système de chauffage du Collège de Daillens par la mise en place d'une pompe à chaleur sol-eau.

Ainsi délibéré en séance du 2 mai 2022.

Le président :



La secrétaire :